

Mise à jour n° 173 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2023 12 15

28^e mise à jour du Tome VII – Matériaux

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Modification et information Table des matières Notes générales 5 à 8	Décembre 2022 Décembre 2022	Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Modification et information Table des matières Notes générales 5 à 8	 Juin 2023 Décembre 2023

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
En général (dans tous les chapitres)					Actualisation de la dénomination du Ministère.
2	i et ii Norme 2101 1 à 5	2019 12 15 2007 12 15	i et ii Norme 2101 1 à 6	2023 12 15 2023 12 15	Actualisation de la table des matières. Ajout de l'encadré « Le contenu de cette norme n'est pas à jour. Veuillez consulter la norme BNQ 2560-114 "Travaux de génie civil – Granulats" pour les exigences des granulats utilisés dans les travaux de génie civil. »
3	i à iii Norme 3101 1 à 18	2022 12 15 2022 12 15	i à iii Norme 3101 1 à 18	2023 12 15 2023 12 15	Actualisation de la table des matières. Tableau 3101-2 : <ul style="list-style-type: none"> pour le type V-P : modification du rapport eau/liant maximal de 0,45 à 0,42, de la teneur en air de 5-8 à 6-9, et de l'affaissement +/-30 de 150 à 170; pour le type XVI-15 : ajout du liant GUL. <p>Section 4.1.3.4 « Réactivité alcalis-granulats » : retrait de la date pour se conformer, qui était le 1^{er} mars 2023. Depuis cette date, pour les granulats de type calcaire dolomitique pouvant présenter un potentiel de réactivité alcalis-carbonate, la méthode d'essai CSA A23.2-25A doit être accompagnée d'un résultat d'essai non expansif déterminé selon la méthode d'essai CSA A23.2-26A « Détermination de la réactivité alcalis-carbonate potentielle des roches carbonatées de carrière par la composition chimique ».</p> <p>Section 4.2 « Fiche descriptive du mélange » : réorganisation dans la présentation des paragraphes de la fiche descriptive du mélange pour faciliter la lecture et clarifier quel document doit être daté et signé.</p> <p>Section 4.2.1 « Formule du mélange » : ajout de la puce 13 pour les informations sur le mélange devant être incluses.</p>



Mise à jour n° 173 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2023 12 15

28^e mise à jour du *Tome VII – Matériaux*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3	Norme 3105 1 à 4	2022 12 15	Norme 3105 1 à 4	2023 12 15	Section 4.3 « Enregistrement du dosage des gâchées de béton » : ajout des précisions soulignant que l'enregistrement doit être produit directement par un système de gâchée informatisé et sans traitement externe des données. Tableau 3101-7 : à la note 1, dans l'exigence « Entre le 15 mai et le 15 octobre, cette exigence maximale de 22 °C s'applique également au béton de certains éléments d'ouvrages d'art, soit : » : ajout des tabliers en béton précontraints coulés en place.
	Norme 3403 1 à 4	2015 12 15	Norme 3403 1 à 4	2023 12 15	Section 2 « Références » et à la note 1 du tableau 3105-1 : modification de la référence à la US DEPARTMENT OF TRANSPORTATION, FEDERAL HIGHWAY ADMINISTRATION FHWA-HRT-17-053 « Tension Testing of Ultra-High Performance Concrete » pour la nouvelle norme AASHTO T397 « Standard Method of Test for Uniaxial Tensile Response of Ultra-High Performance Concrete ».
	Norme 3701 1	2022 12 15	Norme 3701 1	2023 12 15	Section 3 « Définition » : précision indiquant que le bloc remblai est fabriqué à partir d'un béton sans affaissement.
4	i à iii	2022 12 15	i à iii	2023 12 15	Section 4 « Caractéristiques requises » : ajout de l'exigence selon laquelle la bande de recouvrement doit avoir une épaisseur minimale de 3,0 mm.
	Norme 4101 1 à 8	2022 12 15	Norme 4101 1 à 8	2023 12 15	Actualisation de la table des matières. Section 3.1 « Définitions » : ajout d'un nouveau niveau de sollicitation du trafic (U : Ultime). Tableau 4101-1 : ajout d'un nouveau niveau de sollicitation du trafic (n = U). Tableau 4101-2 : ajout d'un nouveau niveau de sollicitation du trafic (n = U).
	Norme 4202 1 à 20	2022 12 15	Norme 4202 1 à 20	2023 12 15	Section 5.2.5.1 « Granulats bitumineux récupérés (GBR) » : ajout de précisions afin de limiter la dimension maximale des GBR utilisée dans la fabrication des enrobés. Section 5.3.4.1 « Information à fournir » : fournir le numéro de la centrale d'enrobage attribué par le Ministère. Tableau 4202-5 : ajout d'une précision selon laquelle il s'agit du pourcentage passant au tamis. Section 5.3.4.3 « Évaluation à l'étape de la production et établissement de la formule finale » : ajout de la densité maximale. Section 5.3.5.1 « Fréquence d'échantillonnage et cadence initiale d'essai » : remplacement des mots « tranche » pour « quantité », couche de base et unique pour enrobés grossiers et fins.

Mise à jour n° 173 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2023 12 15

28^e mise à jour du Tome VII – Matériaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4					<p>Section 5.3.5.2 « Réévaluation de la cadence d'essai » : remplacement des mots « tranche » pour « quantité », couche de base et unique pour enrobés grossiers et fins.</p> <p>Tableau 4202-9 : ajout d'une précision selon laquelle il s'agit du pourcentage passant au tamis.</p>
6	i et ii	2021 12 15	i et ii	2023 12 15	Actualisation de la table des matières.
	Norme 6101 1 et 2	2021 12 15	Norme 6101 1 et 2	2023 12 15	Section 3 « Caractéristiques requises » : correction des numéros des tableaux renvoyant à la norme CSA S6:19 « Code canadien sur le calcul des ponts routiers » pour l'essai de résilience Charpy.
8	i à iv	2021 12 15	i à iv	2023 12 15	Actualisation de la table des matières.
	Norme 8301 1 à 9	2013 06 15	Norme 8301 1 à 10	2023 12 15	Ajout de l'encadré « Le contenu de cette norme n'est pas à jour. Veuillez consulter les exigences techniques publiées dans le programme d'homologation de luminaire à DEL en vigueur. »
	Norme 8302 1 à 9	2016 12 15	Norme 8302 1 à 11	2023 12 15	Ajout de l'encadré « Le contenu de cette norme n'est pas à jour. Veuillez consulter les exigences techniques publiées dans le programme d'homologation de luminaire à DEL en vigueur. »
	Norme 8304 1 à 10	2021 09 15	Norme 8304 1 à 11	2023 12 15	<p>Ajout de l'encadré « Le contenu de cette norme n'est pas à jour. Veuillez consulter les exigences techniques publiées dans le programme d'homologation de luminaire à DEL en vigueur. »</p> <p>Rectification du titre : le terme « tour d'éclairage » est employé à la place de « haut-mât ».</p>
10	i à iii	2021 12 15	i à iii	2023 12 15	Actualisation de la table des matières.
	Norme 10201 1 à 7	2021 12 15	Norme 10201 1 à 7	2023 12 15	<p>Section 2 « Références » : ajout de la norme ASTM E1349.</p> <p>Section 3.1 « Exigences générales » : élimination de la redondance du terme « peinture alkyde ».</p> <p>Section 4.1 « Détermination de la sédimentation lors de l'entreposage (essai accéléré) » : retrait de la section 4.1 « Détermination de la résistance à la formation des peaux » et modification de la numérotation des sections.</p> <p>Section 4.2 « Vérification des couleurs » : ajout de la norme ASTM E1349.</p> <p>Section 4.4.2 « Peinture alkyde jaune sans plomb » : retrait du terme « chromate » du titre de la section.</p>

Mise à jour n° 173 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2023 12 15

28^e mise à jour du Tome VII – Matériaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
10	Norme 10202 1 à 6	2021 12 15	Norme 10202 1 à 6	2023 12 15	<p>Section 4.5 « Opacité » : ajout de la norme ASTM E1349 et remplacement du terme « tristimulus » par « trichromatique ».</p> <p>Section 2 « Références » : ajout de la norme ASTM E1349.</p> <p>Section 4.5 « Opacité » : ajout de la norme ASTM E1349 et remplacement du terme « tristimulus » par « trichromatique ».</p> <p>Tableau 10202-1 : ajout de la norme ASTM E1349, remplacement du terme « réflectance directionnelle » par « facteur de réflectance ».</p> <p>Tableau 10202-2 : retrait de la couleur orange et de la couleur orange fluorescent.</p>
	Norme 10203 1 à 6	2021 12 15	Norme 10203 1 à 6	2023 12 15	<p>Section 2 « Références » : ajout de la norme ASTM E1349.</p> <p>Section 4.5 « Opacité » : ajout de la norme ASTM E1349 et remplacement du terme « tristimulus » par « trichromatique ».</p> <p>Tableau 10203-1 : ajout de la norme ASTM E1349, remplacement du terme « réflectance directionnelle » par « facteur de réflectance », modification de la note 1 et ajout d'une note 2.</p> <p>Tableau 10203-2 : retrait de la couleur orange et de la couleur orange fluorescent.</p>
	Norme 10204 1 à 7	2021 12 15	Norme 10204 1 à 7	2023 12 15	<p>Section 2 « Références » : retrait de la norme ASTM D523 et ajout de la norme ASTM E1349.</p> <p>Section 3.1 « Exigences générales » : élimination de la redondance du terme « peinture à base d'eau » et uniformisation avec les normes 10201 et 10205.</p> <p>Section 4 « Essais et mesures » : retrait de la section 4.1 « Détermination de la résistance à la formation des peaux » et modification de la numérotation des sections.</p> <p>Section 4.2 « Vérification des couleurs » : ajout de la norme ASTM E1349.</p> <p>Section 4.5 « Opacité » : ajout de la norme ASTM E1349 et remplacement du terme « tristimulus » par « trichromatique ».</p> <p>Tableau 10204-1 : ajout des normes ASTM E1347 et E1349, retrait de la norme ASTM D523, retrait de la couleur orange et de la couleur orange fluorescent, modification de la note 7.</p> <p>Tableau 10204-2 : retrait de la couleur orange et de la couleur orange fluorescent.</p>

Mise à jour n° 173 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2023 12 15

28^e mise à jour du Tome VII – Matériaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
10	Norme 10205 1 à 8	2021 12 15	Norme 10205 1 à 8	2023 12 15	<p>Section 2 « Références » : retrait de la norme ASTM D523 et ajout de la norme ASTM E1349.</p> <p>Section 3.1 « Exigences générales » : élimination de la redondance du terme « peinture alkyde à basse teneur en COV », uniformisation avec les normes 10201 et 10204.</p> <p>Section 4 « Essais et mesures » : retrait de la section 4.1 « Détermination de la résistance à la formation des peaux » et modifier la numérotation des sections.</p> <p>Section 4.2 « Vérification des couleurs » : ajout de la norme ASTM E1349.</p> <p>Section 4.5 « Opacité » : ajout de la norme ASTM E1349 et remplacement du terme « tristimulus » par « trichromatique ».</p> <p>Tableau 10205-1 : ajout de la norme ASTM E1347 et E1349, retrait de la norme ASTM D523, retrait de la couleur orange et de la couleur orange fluorescent, modification de la note 7.</p> <p>Tableau 10205-2 : retrait de la couleur orange et de la couleur orange fluorescent.</p>
15	i et ii	2022 12 15	i et ii	2023 12 15	Actualisation de la table des matières.
	Norme 15101 1 à 5	2022 12 15	Norme 15101 1 à 5	2023 12 15	<p>Section 2 « Références » : ajout des références à la norme AASHTO T253 « Coated Dowel Bars ».</p> <p>Section 4.2 « Caractéristiques physiques et mécaniques » : remplacement des termes « résistance au cisaillement direct » par « résistance au cisaillement transversal ».</p> <p>Tableau 15101-3 : ajout de l'exigence de résistance à l'arrachement pour les goujons en PRFV et de la note 1 précisant qu'un enduit contre l'adhérence au béton peut être utilisé pour respecter cette exigence.</p>

